

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le samedi.

SOMMAIRE

PRIME A NOS ADONNÉS.

—ENCYCLIQUE DE NO-

TRE SAINT PÈRE LE

PAPE ACCORDANT UN

JUBILÉ POUR 1886.—

LETTRE DE S. S. LÉON

XIII aux Evêques

d'Angleterre—CHRO-

NIQUE DIOCÉSAIN ET

PROVINCIALE : Exer-

cices de la congré-

gation des jeunes

gens de Nazareth ;



SOMMAIRE

association de tem-

pérance de Notre-

Dame; interdiction rue

Bressoles, Notre-Da-

me de Pitié menacé ;

Bibliographie. — LA

BASILIQUE DE SAINT-

PIERRE A ROME (suite)

LE CHANT DE L'EGLI-

SE (suite)—CONTE DE

No 1 fin.—Décès de

la semaine.

LE NUMÉRO

2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an, payable d'avance.

LE NUMÉRO

2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**.

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	17	JAN.	—Sainte-Madeleine de Rigaud.
MARDI,	19	“	—Saint-Benoît.
JEUDI,	21	“	—Saint-Clément de Beauharnois.
SAMEDI,	23	“	—Saint-Henri à Montréal.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	17	JAN.	—2e dimanche après l'Épiphanie. —S. NOM de JÉSUS, dble 2 ^e cl., orn. blancs.
Lundi,	18	“	—Ch. de ST PIERRE à Rome, d. m. orn. blancs.
Mardi,	19	“	—ST CANUT, M. semd. ornements rouges.
Mercredi,	20	“	—SS. FABIEN ET SÉBASTIEN, MM., d. orn. rouges.
Jeudi,	21	“	—STE AGNÈS, V. M., double, orn. rouges.
Vendredi,	22	“	—SS. Vincent et Anast., MM. sem., orn. rouges.
Samedi,	23	“	—Epons. de la T. S. V., d. m. orn. blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

SAINTE-LAURENT.—Dimanche 17, clôture des Quarante-Heures, présidée par Mgr de Montréal.

COUVENT DE STE-CROIX à St-Laurent.—Lundi 18, visite pastoralé, et profession religieuse.

HOTEL-DIEU.—Samedi 23, Rénovation des vœux en présence de Mgr de Montréal.

Dimanche 17.—Fête des Titulaires des églises paroissiales de Saint-Antoine abbé, et Saint-Sulpice.
Solemnité du Titulaire de Saint-Paul Ermite.

PRIME OFFERTE A NOS ABONNES.

La *Semaine Religieuse* est lieureuse de pouvoir annoncer à ses abonnés qu'elle vient encore cette année leur offrir une prime exceptionnelle, aux conditions énoncées ci-dessous.

Pour nous dédommager de nos sacrifices, nous espérons que nos abonnés se feront de plus en plus les patrons et les propagateurs de notre chère *Semaine*. Ils doivent maintenant être persuadés du bien que, par ses paroles de vérité, de consolation et de paix, elle doit faire au sein d'une famille. Epouse chrétienne, jeune fille sérieuse, enfant intelligent, pères et fils mêmes seraient heureux de recevoir, si on les leur faisait une fois connaître, des pages intéressantes où leur piété, leur esprit et leur cœur trouveraient toujours de salutaires aliments.

Mais c'est surtout à messieurs les curés que nous demandons plus spécialement leur patronage pour la *Semaine Religieuse*. Eux, dont la parole est toujours écoutée avec bienveillance, n'auraient le plus souvent qu'un mot à dire pour faire entrer notre publication dans un grand nombre de familles. Et ainsi, modeste ouvrière du bien, elle le répandrait dans ses faibles limites et ses pages, empreintes de l'esprit de foi, feraient passer la foi dans les âmes. Aux riches de ce monde, elle donnerait des pensées de dévouement et de charité ; aux pauvres, elle enseignerait la résignation et l'espérance dans une vie meilleure.

Dans chaque paroisse existent plusieurs confréries ou congrégations ; que monsieur le curé veuille bien leur recommander la *Semaine Religieuse*, et, nous en sommes certains, dans chaque confrérie ou congrégation, nous aurons un ou plusieurs abonnés.

Par cette grande publicité de la *Semaine*, allant porter dans la plupart des familles l'amour de Dieu, de la Religion, de la sainte Eglise ; enseignant le respect à l'autorité du Souverain Pontife, des Evêques, des curés ; donnant des exemples d'abnégation, de dévouement, de charité, un grand bien serait fait.

Et pour faire ce bien, il suffit à messieurs les curés et à nos abonnés de le vouloir.

Notre prime se compose de cinq ouvrages parmi lesquels nos abonnés pourront choisir celui qui leur convient le mieux.

C'est d'abord une vie de saint, la VIE DE ST BENOIT-JOSEPH LABRE, canonisé le 9 février 1873, par un décret de Pie IX. Dans ce livre nos lecteurs trouveront les plus édifiants exemples d'abnégation, de mortification, de pureté, de chasteté, de charité. La vie de Benoit-Joseph-Labre s'est écoulée à une époque rapprochée de nous, de 1738 à 1783, au milieu de ce dix-huitième siècle si corrompu et si irrégulier, et cette vie fut si manifestement celle d'un saint qu'à peine Benoit est-il mort que la voix publique le proclame *Saint* ; que les populations se pressent autour de son corps, le vénèrent et le prient. De nombreux mi-

raciés attestent le pouvoir de ce pauvre enfant d'Amettes méprisé, insulté, bafoué pendant sa vie. Nulle lecture ne peut être plus intéressante en même temps que plus édifiante.

VIE DE MONSEIGNEUR BOURGET, par Leblond de Brumath. Nous avons déjà, en son temps, rendu compte de cet ouvrage qui parut le jour même des funérailles du regretté Archevêque. Tous ceux pour qui le souvenir de ce prélat sera toujours cher, voudront avoir ce volume dans lequel est fidèlement retracée cette vie si pleine de bornes œuvres, de fondations pieuses, d'établissements de communautés, de séminaires, de collèges.

Après avoir lu ce livre, on connaîtra complètement le grand prélat et on aura un souvenir ineffaçable de cet Episcopat remarquable.

LA DÉFENSE. Ce livre composé par un prêtre du diocèse de Montréal, donne dans ses 146 pages des solutions courtes aux principales objections contre la religion. Ces solutions, extraites des meilleurs auteurs, ne peuvent venir dans un temps plus opportun. La Religion et l'Église sont attaquées de toute part avec la plus grande énergie; rien donc de plus utile qu'un livre dans lequel sont refutées les objections, les erreurs des demi-savants, des hérétiques, des incrédules, des apostats.

Que de bien peut faire un tel ouvrage, en détruisant les préjugés de l'impiété, de l'ignorance et de la lâcheté. Trop souvent des catholiques convaincus et fervents ont laissé attaquer devant eux les vérités de leur religion, faute de connaître les arguments qui pouvaient réduire au silence, ceux qui attaquaient leur foi. La *Défense* leur fournira ces arguments; ils pourront ainsi prouver la sainteté de leur religion et gagner aussi des âmes plongées encore dans les abîmes du doute.

A LA VEILLÉE, contes et récits par *Faucher de Saint-Maurice*. Ce livre, comme dit l'auteur, a été écrit pour offrir à des enfants des contes qui leur parleraient du passé, qui leur feraient se rappeler les dangers, les fatigues l'abnégation de ces premiers Français, si courageux et si croyants qui fondèrent le Canada. Nous ne pouvons analyser les récits qui composent ce volume; le temps nous manque et d'ailleurs nous ne voulons pas déflorer le plaisir de ceux qui le choisiront. Nous signalerons spécialement le récit: "Les larmes du Christ" qui se termine par ces paroles se rapportant si bien à notre époque: "Les larmes du Christ sont là pour protéger les portes de son Église et toujours elles feront trouver à ceux qui voudront s'élever contre elle, les gémonies sur les bords du Tibre, la roche Tarpéienne aux pieds du Capitole."

TROIS LÉGENDES DE MON PAYS par J. C. Taché. Dans la première de ces légendes: *L'Ilet au Massacre*, l'auteur a voulu montrer l'état de barbarie profonde des sauvages habitant notre pays avant l'arrivée des missionnaires; dans la seconde; *Le Sagamo du Kapsouk*, il nous peint la lutte morale des sauvages lorsque les missionnaires leur apportèrent la vérité; dans la troisième enfin:

Le Géant des Méchins, il nous fait assister aux dernières résistances des indigènes et au triomphe de la Religion dans ces contrées où le nom de Dieu, n'avait pas été encore glorifié.

On comprend tout l'intérêt de ces légendes que l'auteur pour en indiquer le sens moral a appelé : *L'Evangile ignoré, l'Evangile prêché, l'Evangile accepté.*

Les personnes qui se conformeront aux conditions suivantes auront droit à l'un des ouvrages que nous venons d'analyser.

1. Toute personne déjà abonnée, qui nous fera parvenir avant le 30 janvier courant, **\$1.00**, pour l'abonnement de **1886**.

2. Tout abonné nouveau qui nous paiera **\$1.00**, avant le 30 janvier courant, pour son abonnement de **1886**.

3. Tout abonné en retard qui, outre ses arrérages, nous paiera **\$1.00** pour son abonnement de **1886**.

DE PLUS, toute personne qui nous fournira une liste de 5 abonnements nouveaux et payés d'avance pour 1886, aura elle-même droit à un ABONNEMENT GRATUIT à la *Semaine Religieuse* pour l'année 1886, en même temps qu'à l'une des primes.

ROME.

LETTRE ENCYCLIQUE DE NOTRE T. S. PÈRE LÉON XIII.

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

Annonçant un jubilé extraordinaire.

A tous nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres ordinaires des lieux en grâces et communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Ainsi que nous l'avons déjà fait deux fois en vertu de Notre autorité apostolique, il Nous plaît de nouveau d'ordonner, avec la grâce de Dieu, pour l'an prochain, que, dans tout l'univers chrétien, une année sainte extraordinaire soit célébrée, pendant laquelle les trésors des célestes faveurs, dont la dispensation est en Notre pouvoir, s'ouvriront pour le bien public. L'utilité de cette mesure ne peut vous échapper, Vénérables Frères, à vous qui connaissez notre temps et les mœurs du siècle ; mais il y a une raison spéciale qui fera paraître plus opportune que jamais Notre décision. En effet, après que Nous avons enseigné, dans notre dernière Lettre encyclique, combien il importe aux Etats de se rapprocher de la vérité et de la forme chrétienne, on comprendra facilement combien il importe au but que Nous Nous y sommes

proposé de Nous efforcer, par tous les moyens en Notre pouvoir, d'exciter ou de ramener les hommes aux vertus chrétiennes. Car un Etat est ce que le font les mœurs du peuple ; et de même que l'excellence d'un navire ou d'un édifice dépend de la bonne qualité et de la disposition convenable de toutes ses parties, de même le cours des affaires publiques ne peut être régulier et sans accident qu'à la condition que les citoyens suivent eux-mêmes une ligne droite de conduite. L'ordre politique périt, et avec lui tout ce qui constitue l'action de la vie publique, s'il ne procède du fait des hommes ; or les hommes ont coutume de le former à l'image de leurs opinions et de leurs mœurs. Pour que les esprits se pénétrant de Nos enseignements, et, ce qui est le point principal, pour que la vie quotidienne de chacun se règle d'après eux, il faut donc faire en sorte que chacun s'applique à penser chrétiennement et à agir chrétiennement, aussi bien en public que dans son particulier.

Et en cela l'effort est d'autant plus nécessaire que les périls sont plus grands de tous côtés. Car les grandes vertus de nos pères n'ont pas peu disparu ; les passions les plus violentes en soi ont réclamé une licence plus grande ; la folie des opinions, libre d'entraves ou réprimée par des freins impuissants, se répand chaque jour davantage : parmi ceux mêmes qui ont de bons principes, la plupart, par une réserve intempestive n'osent pas professer publiquement ce qu'ils pensent, et bien moins encore le mettre à exécution ; l'influence des plus pernicioeux exemples s'exerce de toutes parts sur les mœurs publiques ; les associations perverses que Nous avons énoncées dans d'autres circonstances, habiles à se servir des moyens les plus criminels, s'efforcent d'en imposer au peuple et le détourner autant que possible et même de le séparer de Dieu, de la sainteté de leurs devoirs, de la foi chrétienne.

Dans cet accablement de maux, d'autant plus graves qu'ils durent depuis plus longtemps, Nous ne pouvons rien omettre de ce qui peut Nous apporter quelque espoir de soulagement. C'est dans cette intention et cette espérance que nous annonçons le saint jubilé à tous ceux qui ont leur salut à cœur et qui ont besoin d'être avertis et exhortés de se recueillir un peu et de ramener plus haut leurs pensées, plongées dans la terre. Et ce ne sera pas un avantage pour les individus seulement, mais pour l'Etat tout entier, car autant les individus progresseront dans la perfection de leur âme, autant il en résultera d'honnêteté et de vertu dans la vie et les mœurs publiques.

Mais considérez, Vénérables Frères, que cet heureux résultat dépend en grande partie de votre action et de votre zèle, car il est nécessaire de préparer convenablement et soigneusement le peuple à recueillir, comme il faut les fruits qui lui sont offerts. Ce sera l'œuvre de votre charité et de votre sagesse de confier ce soin à des prêtres choisis, qui, par de pieux discours à la portée de tous, auront à instruire la foule et surtout à l'exhorter à la pénitence.

nitence, laquelle est, selon le mot de saint Augustin, le châtement quotidien des bons et des humbles fidèles, où l'on se frappe la poitrine en disant ; Pardonnez-nous nos offenses (1). Ce n'est pas sans raison que Nous parlons d'abord de la pénitence et du châtement volontaire du corps, qui en est une partie. Vous connaissez en effet, l'esprit du siècle : la plupart aiment à vivre mollement et ne veulent rien faire d'énergique et de généreux. D'un côté, ils tombent dans un grand nombre de m'ières ; de l'autre ils se font souvent des raisons de ne pas obéir aux lois salutaires de l'Eglise persuadés que c'est pour eux un fardeau trop lourd de d'être obligés de s'abstenir d'un certain genre de mets, ou d'observer le jeûne pendant un petit nombre de jours de l'année. Enervés par ces habitudes de mollesse, il n'est pas étonnant qu'ils se livrent peu à peu tout à des passions plus exigeantes. C'est pourquoi il convient de rappeler à la tempérance des âmes tombées ou sur la pente de la mollesse ; et, pour cela, il faut que ceux qui parleront au peuple lui enseignent diligemment et clairement que ce n'est pas seulement la loi évangélique, mais la raison naturelle elle-même qui veut que chacun se commande à soi-même et dompte ses passions, et que les péchés ne peuvent être expiés que par la pénitence.

Pour que la vertu dont Nous parlons persévère, il sera prudent de la mettre en quelque sorte sous la sauvegarde et la protection d'une institution stable. Vous comprenez, vénérables Frères, de quoi il s'agit ici : Nous voulons dire que vous continuiez, chacun dans votre diocèse, à patronner et à accroître le tiers-ordre, dit séculier, des Frères franciscains. Pour conserver et entretenir l'esprit de pénitence dans la multitude chrétienne, rien, en effet, n'est plus efficace que les exemples et la grâce du patriarche François d'Assise, qui a uni à la plus grande innocence de vie un si grand zèle de la mortification, qu'il a montré en lui une image de Jésus-Christ crucifié autant par sa vie et ses mœurs que par l'impression divine des stigmates. Les lois de son Ordre, que Nous avons tempérées à propos, sont aussi douces à porter qu'elles sont d'une grande efficacité pour la vertu chrétienne.

En second lieu, dans de si grands besoins particuliers et publics, comme tout l'espoir de salut repose dans la protection et le secours du Père céleste, Nous voudrions ardemment voir renaître un zèle assidu de la prière joint à la confiance. Dans toutes les circonstances difficiles de la chrétienté, toutes les fois qu'il arriva à l'Eglise d'être affligée de dangers extérieurs ou de maux intimes, nos pères, les yeux levés au Ciel avec des supplications, nous ont appris d'une manière éclatante comment et où il fallait demander la lumière de l'âme, la force de la vertu et des secours proportionnés aux circonstances. Car ils étaient profondément gravés dans les esprits, ces préceptes de Jésus-Christ : " Deman-

(1) Ep. 108

dez et vous recevrez ” (2) ; — “ Il faut toujours prier et ne jamais se lasser ” (3). A ces préceptes, répond la parole des Apôtres : “ Priez sans relâche ” (4) ; — “ Je supplie avant tout qu’on adresse des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes ” (5). Sur ce sujet, Jean Chrysostôme nous a laissé ce mot, non moins vrai qu’ingénieux, sous forme de comparaison : de même qu’à l’homme, qui vient au jour nu et marquant de tout, la nature a donné des mains avec lesquelles il puisse se procurer les choses nécessaires à la vie ; de même, dans les choses surnaturelles, comme il ne peut rien par lui-même, Dieu lui a accordé la faculté de prier, afin qu’il s’en serve sagement pour obtenir ce qui est nécessaire à son salut.

De toutes ces choses, Vénérables Frères, chacun de vous peut conclure combien Nous est agréable et combien Nous approuvons le zèle que, sous Notre impulsion, vous avez apporté à étendre la dévotion au très saint *Rosaire*, surtout en ces dernières années ; Nous ne pouvons non plus omettre de signaler la piété populaire qui, presque partout, a été excitée par ce genre de dévotion ; or, il faut veiller avec le plus grand soin à ce qu’on soit de plus en plus ardent pour cette dévotion et qu’on la garde avec persévérance. Que si Nous insistons sur cette exhortation, que Nous avons déjà faite plusieurs fois, personne de vous ne s’en étonnera, car vous comprenez combien il importe qu’on voie fleurir chez les chrétiens cette habitude du *Rosaire de Marie*, et vous savez à merveille que c’est là une partie et une forme très belle de cet esprit de prières dont nous parlons, et aussi combien elle convient à notre temps, combien elle est facile à pratiquer et féconde en résultats.

Mais, comme le premier et le plus grand fruit du Jubilé doit être, comme Nous l’avons indiqué plus haut, l’amendement de la vie et le progrès de la vertu, Nous estimons spécialement nécessaire la fuite du mal que Nous n’avons pas négligé de désigner dans Nos précédentes Encycliques. Nous voulons parler des dissensions intestines et comme domestiques de quelques-uns d’entre Nous, dissensions dont on peut à peine dire combien, au grand détriment des âmes, elles rompent ou relâchent certainement le lien de la charité. Si Nous vous avons de nouveau rappelé cela, Vénérables Frères, qui êtes les gardiens de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, c’est que Nous voulons voir votre vigilance et votre autorité constamment appliquées à empêcher un si grave dommage. Par vos avis, vos exhortations, vos reproches, veillez à ce que tous aient souci de garder l’unité de l’esprit dans le lien de la charité, et que les auteurs de ces dissensions, s’il en est, reviennent à leur devoir par la considération qu’ils doivent avoir toute leur vie, que le Fils unique de Dieu, à

(2) Math., VII, 7.—(3) Luc., XVIII, 7.—(4) I Thessal., V, 17.—(5) Timoth., II, 1.

l'approche même des derniers tourmens, ne demanda rien plus vivement à son Père que la dilection réciproque pour ceux qui croyaient ou croiraient en lui, *afin que tous soient un, comme vous, mon Père, l'êtes en moi et moi en vous ; afin qu'eux aussi soient un en Nous* (6).

C'est pourquoi, de par la miséricorde de Dieu tout-puissant, Nous confiant en l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, au nom de ce pouvoir, de lier et de délier, que le Seigneur Nous a conféré, tout indigne que Nous en soyons, Nous accordons, sous forme de jubilé général, l'indulgence plénière de tous les péchés à tous et à chacun des fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe, sous cette condition toutefois et sous cette obligation que, dans le courant de la prochaine année MDCCCLXXXVI, ils accompliront les prescriptions qui sont indiquées ci-dessous.

Pour les citoyens ou habitants de Rome, quels qu'ils soient, ils doivent visiter deux fois la basilique de Latran, celle du Vatican et la Libérienne ; et là, ils offriront quelque temps à Dieu de pieuses prières, selon Nos intentions, pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et ce Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous les errants, pour la concorde entre les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle. En outre, qu'ils jeûnent deux jours, usant seulement des mets permis, en dehors des jours de carême compris dans l'indult, ou qui sont consacrés par un semblable jeûne de droit strict, au terme des préceptes de l'Eglise ; de plus, qu'ils reçoivent, après s'être convenablement confessés, le très Saint-Sacrement de l'Eucharistie, et que, d'après le conseil de leur confesseur, ils affectent une aumône, selon leurs moyens, à quelque œuvre pie ayant pour objet la propagation et l'accroissement de la foi catholique. Il est loisible à chacun de choisir celle qu'il préfère ; toutefois, Nous croyons devoir en signaler nommément deux, auxquelles sera parfaitement appliquée la bienfaisance, deux qui, en beaucoup d'endroits, manquent de ressources et de protection, deux qui sont non moins utiles à l'Etat qu'à l'Eglise, savoir : les *Ecoles libres pour l'enfance* et les *Séminaires*.

Quant à tous ceux qui habitent hors de Rome, en quelque lieu que ce soit, ils devront visiter *deux fois*, aux intervalles prescrits, trois églises à désigner à cet effet par vous, Vénérables Frères, ou par vos vicaires et officiaux, ou bien sur votre ou sur leur délégation par ceux qui ont charge d'âmes, ou *trois fois*, s'il n'y a que deux églises, et *six fois* s'il n'y en a qu'une ; ils devront pareillement accomplir les autres œuvres prescrites ci-dessus. Nous voulons que cette indulgence puisse être appliquée aussi, par manière de suffrage, aux âmes qui sont sorties de cette vie en union avec Dieu dans la charité. Nous vous accordons la faculté de réduire, selon votre sage jugement, à un moindre nombre les

(6) Luc, XVIII, 1.

visites aux églises susdites pour les chapitres et les congrégations de séculiers comme de réguliers, les communautés, confréries, universités ou collèges quelconques qui font ces visites processionnellement.

Nous permettons aussi aux navigateurs et aux voyageurs de gagner la même indulgence, à leur retour ou à leur arrivée dans une station déterminée, en visitant *six fois* l'église majeure ou paroissiale, et en accomplissant convenablement les autres œuvres, comme il a été prescrit plus haut.

Quant aux réguliers de l'un et l'autre sexe, même ceux qui sont cloîtrés à perpétuité, et à tous autres laïques et ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, qui se trouvent empêchés, par détention, infirmité corporelle ou toute autre juste cause, de remplir les prescriptions susdites ou quelques-unes d'entre elles, Nous accordons à leur confesseur le pouvoir de les commuer en d'autres œuvres de piété, en y ajoutant la permission de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

En outre, Nous concédons à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, aux séculiers et aux réguliers de tout ordre et de tout institut, même de ceux qu'il faudrait nommer spécialement, la faculté de se choisir à cet effet quelque confesseur que ce soit, tant séculier que régulier, approuvé en fait; les religieuses, novices et autres femmes vivant dans le cloître, pourront user aussi de cette faculté, pourvu qu'elles s'adressent à un confesseur approuvé pour les religieuses. Aux confesseurs eux-mêmes, mais seulement à l'occasion et pendant le temps du Jubilé, Nous conférons les mêmes pouvoirs que Nous leur avons donnés lors du Jubilé promulgué par Nos Lettres apostoliques du 15 février 1879, commençant par ces mots : *Pontifices maximi*, à l'exception toutefois de ce que Nous avons excepté par ces mêmes Lettres.

Enfin que tous s'appliquent avec un grand soin à mériter les bonnes grâces de l'insigne Mère de Dieu par un culte et une dévotion spéciale, surtout pendant ce temps; car Nous voulons que ce saint Jubilé soit placé sous le patronage de la très sainte Vierge du Rosaire; et avec son concours Nous avons confiance qu'il y en aura beaucoup dont l'âme, purifiée par l'enlèvement de la tache des péchés, sera renouvelée par la foi, la piété, la justice, non seulement pour l'espoir du salut éternel, mais aussi comme augure d'un temps plus paisible.

Comme gage de ces bienfaits célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons du fond du cœur la bénédiction apostolique, ainsi qu'à votre clergé et à tout le peuple confié à votre foi et à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXII décembre de l'année MDCCCLXXXV, la huitième de Notre Pontificat.

LÉON XIII PAPE.

LÉTRE DE N. S. PÈRE LE PAPE AUX ÈVEQUES D'ANGLETERRE.

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Votre fidélité éprouvée et votre rare dévouement au Saint-Siège brillent d'un admirable éclat dans la lettre collective que Nous avons dernièrement reçue de vous. Mais Notre plaisir en la recevant s'est encore accru parce qu'elle confirme ce que Nous savions déjà, à savoir avec quelle grande vigilance vous appliquez vos pensées à une question qui ne saurait exciter trop de sollicitude. Nous voulons parler de cette question de l'éducation de vos enfants d'Angleterre, sur laquelle vous avez récemment pris en commun des résolutions au sujet desquelles vous avez décidé de Nous en référer.

Pour une œuvre de pareille importance, Nous Nous réjouissons de voir que vous ne travaillez pas seuls, car Nous n'ignorons pas combien cette œuvre doit au zèle de tout votre clergé, qui, en même temps qu'avec la plus grande charité et les plus indomptables efforts, il a pourvu d'écoles les enfants, travaille avec une diligence, une assiduité admirables, par son enseignement, à les former à la vie chrétienne et à leur inculquer tous les éléments du savoir. C'est pourquoi, avec tous les encouragements que Notre voix peut ajouter et les éloges mérités qu'elle peut accorder que vos prêtres continuent à bien mériter de l'enfance et qu'ils jouissent de Notre louange et de Notre bienveillance particulière, en attendant une plus haute récompense de la part de Notre-Seigneur Dieu, pour la cause duquel ils travaillent avec tant de peine.

La générosité que les catholiques montrent en cette question des écoles n'est pas moins digne d'éloges. Car Nous savons avec quel empressement ils ont coutume de donner le nécessaire pour le maintien des écoles, ce que font non seulement les riches, mais aussi ceux qui ont des moyens modiques et les pauvres eux mêmes. Oui, il est beau, il est vraiment grand de voir que ceux-ci prélèvent souvent sur les gains de leur pauvreté, pour contribuer volontairement aux frais de l'éducation de l'enfance.

En nos jours et dans la condition actuelle du monde, où l'âge tendre de l'enfance est menacé de tous côtés par de si nombreux et de si graves périls, on ne peut rien imaginer de plus opportun, que de joindre l'éducation littéraire aux vrais enseignements de la foi et de la morale. C'est pourquoi Nous avons plus d'une fois déclaré que Nous approuvions chaleureusement les écoles appelées *libres*, qui, grâce aux efforts et à la générosité des particuliers, ont été établies en France, en Belgique, en Amérique et dans les colonies de l'empire britannique.

Nous souhaitons qu'elles s'accroissent autant que possible et qu'elles prospèrent par le chiffre de leurs écoliers. Nous-mêmes,

voyant la condition des choses dans cette ville de Rome, Nous ne cessons, avec les plus grands efforts et à grands frais, de pourvoir les enfants de Rome d'abondantes écoles de ce genre. Car c'est dans ces écoles que la foi catholique, notre plus grand et notre meilleur héritage, se conservera intégralement.

En outre, dans ces écoles la liberté des parents est respectée, et — chose des plus nécessaires, surtout au milieu de la licence actuelle des opinions et des actes, — c'est par ces écoles que de bons citoyens sont formés pour l'Etat, car il n'y a pas de meilleur citoyen que l'homme qui a cru et pratiqué la foi chrétienne pendant son enfance. Le commencement et la semence, pour ainsi dire, de cette perfection humaine que Jésus-Christ a divinement enfantée pour le genre humain, se trouvent dans l'éducation chrétienne de l'enfance, la condition future de l'Etat dépendant de la première éducation de ses enfants. Or, la sagesse de nos pères et les fondements mêmes de l'Etat sont ruinés par l'erreur destructive de ceux qui voudraient que les enfants fussent élevés sans aucune éducation religieuse. Vous voyez donc, Vénérables Frères avec quelle active prévoyance les parents doivent préserver leurs enfants des écoles où ils ne pourraient pas recevoir d'enseignement religieux.

Pour ce qui concerne votre patrie de la Grande-Bretagne, Nous savons qu'à votre exemple, beaucoup de vos compatriotes ne sont pas peu anxieux au sujet de cette question de l'éducation religieuse. Bien qu'ils ne soient pas d'accord avec Nous sur toute chose, néanmoins ils voient combien est importante, à la fois pour le bien de la société et de l'homme individuellement, la préservation de cette sagesse chrétienne que vos ancêtres avaient reçue par l'intermédiaire de Notre prédécesseur Grégoire-le-Grand et de saint Augustin, sagesse que les violentes tempêtes qui ont suivi n'ont pas entièrement détruite.

Nous savons qu'il y en a beaucoup aujourd'hui de ceux-là qui avec d'excellentes dispositions d'esprits, travaillent diligemment à préserver ce qu'ils peuvent de l'ancienne foi et qui produisent en abondance de grands fruits de charité. Chaque fois que Nous pensons à ces choses, Nous sommes profondément ému, car Nous aimons d'une charité paternelle cette île qui n'avait pas été appelée sans raison l'île Mère des Saints ; et Nous voyons dans les dispositions dont Nous parlions tout à l'heure les plus grandes espérances et, pour ainsi dire, un gage de bien-être et de prospérité pour la nation britannique.

Continuez donc, Vénérables Frères, à faire de l'enfance le premier de vos soucis ; pressez de tous côtés votre labeur épiscopal, cultivez avec allégresse et espérance toutes les bonnes semences que vous rencontrez, et le Dieu riche en miséricorde donnera l'accroissement.

Comme gage des dons d'en haut, et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons avec affection dans le Seigneur

à vous, au clergé et au peuple confiés au soin de chacun d'entre vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint Pierre, le vingt-septième jour de novembre, en l'année MDCCCLXXXV, la huitième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Dimanche dernier les exercices de la congrégation des jeunes gens de Nazareth ont été repris. L'assistance était très nombreuse.

Dans sa conférence M. l'abbé Hamon, SS., a réfuté le panthéisme moderne dont il a signalé les fatales conséquences.

Le même jour l'association de tempérance a eu à Notre-Dame sa réunion mensuelle. Après les instructions et les recommandations du directeur de l'association, les membres se rendirent en procession au pied de la croix de la mission pour faire amende honorable pour les excès commis contre la tempérance surtout pendant ces jours de fête.

M. le curé de Notre-Dame lut l'acte d'amende honorable et donna ensuite la bénédiction de la vraie croix.

Un grand nombre de fidèles se sont agrégés à l'association de tempérance de Notre-Dame.

Demain, dimanche, Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, prêchera à la grand'messe à Notre-Dame.

Sa Grandeur parlera de ses missions catholiques du Nord-Ouest, et plus particulièrement de celles ravagées par la dernière insurrection.

La quête sera faite au profit des missions du Nord-Ouest.

La grand incendie qui dans la nuit de mardi à mercredi, a dévoré les maisons des rues de Bressoles et St-Dizier a fait courir les plus grands dangers à la communauté de Notre-Dame et à l'église Notre-Dame-de-Pitié.

Dès la première alarme, les Sœurs furent sur pied ; et leur premier soin fut de mettre en sûreté leurs pensionnaires — plus de cent jeunes filles de tout âge, depuis l'âge de cinq ans — On les fit lever, on les habilla et, après leur avoir dit qu'un grand incendie sévissait aux environs, on les conduisit à la chapelle afin de prier pour la cessation du fléau. Et tous ces enfants, dans le plus grand recueillement, sans manifester la moindre frayeur se mirent à prier le Dieu tout puissant et la bonne Vierge. Les Sœurs avaient pris toutes leurs dispositions pour conduire leurs pensionnaires dans leurs familles, si c'était nécessaire.

Entre temps, le sanctuaire de N.-D.-de-Pitié était de plus en plus menacé ; à tout moment, on s'attendait à le voir envahi par le feu. Les Sœurs avec plus grand calme et un sang-froid remarquable quoique plongées dans la plus grande douleur s'occupaient avec l'aide de quelques courageux citoyens à déménager l'église et les sacristies. M. l'abbé Martineau, SS. avait été appelé, il s'appropriait à enlever le T. S. Sacrement quand une sœur, agenouillée dans l'église lui dit : "*Ne l'enlevez pas mon père, c'est lui qui garde la chapelle.*" M. Martineau attendit.

Pendant que le fléau faisait rage et menaçait de plus en plus l'église, plusieurs actes de dévouement et de foi furent accomplis.

Tous les assistants craignaient que la statue miraculeuse de N.-D.-de-Pitié ne fut consumée si le feu envahissait la chapelle. Un citoyen s'avance, et dit qu'il va la transporter à la communauté. Cette statue est très lourde ; on lui fait observer qu'il ne pourra pas ; mais lui plein de foi répond : "*Elle se fera légère pour que je l'emporte.*" Et en effet, il s'agenouille, baise les pieds du Christ, et s'emparant de la statue il parvient à la transporter. Une autre statue, celle du Sacré-Cœur de Jésus, que, en temps ordinaire sept ou huit hommes peuvent à peine remuer, a été portée à la communauté par trois hommes seulement.

Le danger devenait de plus en plus pressant. On se décida alors à transporter le T. S. Sacrement. Mais il n'y avait plus ni surplus, ni étole, ni *ombrellino* ; M. Martineau prit le T. S. Sacrement dans ses bras, le couvrit de son manteau et escorté de quelques citoyens fut le déposer dans la chapelle de la communauté où il fut solennellement reçu par les élèves et les sœurs.

Les pompiers ont fait bravement leur devoir, plus que leur devoir. On les voyait pendant cette nuit glaciale, partout où le danger était le plus grand. Quand la fatigue et surtout la glace qui les couvrait les forçait à battre en retraite, les bonnes Sœurs s'emparaient d'eux, les amenaient près d'un grand feu, leur faisaient boire des boissons chaudes, les déchaussaient et, à la place de leurs bas tout mouillés, leur mettaient de chauds bas de laines. "Presque toute notre provision de bas de laine pour les pauvres, nous disait une Sœur, a été donnée à ces braves gens." Les Sœurs leur offrent ainsi qu'aux citoyens qui se sont mis à leur disposition leurs remerciements les plus sincères.

Enfin vers trois heures, après ces quelques heures qui avaient paru des siècles, on était certain de sauver la communauté et N.-Dame-de-Pitié.

La statue miraculeuse a une fois encore, exercé sa salutaire protection. La bonne Vierge a exaucé ces enfants qui lui demandaient avec tant d'insistance et de foi de sauver ce sanctuaire béni ; elle a conservé aux Montréalais cette église où ils la vénérent depuis si longtemps ; elle a été touchée par le dévouement et la piété de tous ces braves gens qui se sont tant exposés pour arracher au fléau ce temple vénéré.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que "La vie de M. Faillon," grand Vol. in-4, par M. l'abbé DesMazures, a été couronnée par l'Académie Française, dans sa séance solennelle du 25 novembre 1885.

BIBLIOGRAPHIE.

Analecta novissima, Spicilegii Solesmensis Altera continuatio.
Tom I.

De epistolis et Registris Romanorum Pontificum disseruit Joannes Baptistia Cardinalis Pitra.

* * *
Nous publierons prochainement une étude sur ce livre que nous venons de recevoir, et qui est une très savante dissertation sur les lettres des Papes.

BASILIQUE DE SAINT-PIERRE, À ROME.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION.

(voir le Vol. IV, No 1.)

(Suite)

Au delà du transept et de la coupole vient l'abside, qui continue et termine la grande nef dont nous avons dû interrompre la description.

La voûte est à caissons octogones et est supportée par des pilastres.

Au fond, est l'autel principal, appelé autel de la chaire, parce qu'il est surmonté de la véritable chaire, qui servit à saint Pierre ; et aussi autel de l'Immaculée Conception, parce que c'est en cet endroit que fut proclamé ce dogme par l'immortel Pie IX, le 8 décembre 1854. Nous donnons d'après plusieurs témoins oculaires le récit succinct de cet événement à jamais mémorable. Cinquante cardinaux et deux cents évêques, venus de toutes les parties du monde entourent le Vicaire de Jésus-Christ revêtu de ses ornements pontificaux. Trois cents prélats de tous rangs lui servent de cortège ; une foule immense se presse pour ne rien perdre du plus imposant des spectacles.

Le Souverain Pontife est assis sur son trône.

Tous les prélats vont tour à tour baiser son pied sacré. Le saint Sacrifice commence ; l'Evangile est chanté dans les langues grecque et latine, et l'heure solennelle est enfin arrivée.

Le cardinal doyen, le patriarche d'Alexandrie, un archevêque grec, un archevêque et un évêque latin portent au trône pontifical l'expression des vœux de l'Eglise.

Le Vicaire infailible de Jésus-Christ déclare qu'il veut implorer de nouveau les lumières du Saint-Esprit et entonne le *Veni creator* que toute l'Eglise chante avec lui, sous les voûtes de l'imposante basilique. L'hymne terminé, le Pontife se lève, et commence la lecture du décret, de cette voix grave, sonore, douce et majestueuse qui donne à sa parole tant d'onction et d'autorité. Il prononce les mots sacramentels : *desinimus decernimus et confirmamus*. Pendant qu'il parle, un rayon de soleil traverse les vitres colorées de la fenêtre voisine et vient illuminer radieusement sa figure ; ce fait qui n'échappe à personne et qui ajoutait à la splendeur de la cérémonie est conservé dans l'immense fresque qui décore une des salles du Vatican, et représente la proclamation du dogme si cher à Marie.

Quelques autres incidents de cette solennité ont touché singulièrement ceux qui en furent les heureux témoins. Mgr Bouvier, le savant évêque du Mans, avait voulu malgré son grand âge et ses infirmités entreprendre le voyage de Rome, pour assister à la fête. On l'avait porté avec précaution et respect sur une chaise jusqu'à la confession de Saint-Pierre ; de là il put entendre la parole du Pape, et après la définition, il déclare qu'il pourrait maintenant chanter le *Nunc dimittis* et mourir satisfait. Peu de jours plus tard il rendait son âme à Dieu.

Un autre vieillard tout vêtu de blanc, était venu, soutenu par deux personnes, et avait pris place parmi les princes de l'Eglise. C'était le cardinal Bianchi, surnommé le père des pauvres ; lui non plus, n'avait pas voulu être privé de la consolation et de la joie que le grand acte de Pie IX donnait au monde entier, et il avait voulu être présent à la cérémonie tout entière.

Après la définition, Pie IX entonna le *Te Deum* qui courut la basilique, et on eût dit qu'une seule voix, composée de cinquante mille, montait au ciel pour acclamer le glorieux privilège de la sainte Vierge. Eu même temps le canon du château St Ange, tonne du haut des murs de cette forteresse ; toutes les cloches de la ville s'ébranlent, et mêlent leurs joyeuses volées aux détonations de l'airain ; le soir toutes les maisons ornées de bannières et de tentures sont richement illuminées, l'émotion la joie avaient irrésistiblement gagné la ville éternelle, et Rome ne faisait que commencer la longue série d'ovations en l'honneur de Marie, qui ont fait le tour du monde à l'occasion de cet événement.

Après la cérémonie, pendant que le Souverain Pontife se dépouillait de ses ornements sacrés, voici venir deux religieux, deux chefs de la grande et sainte famille de saint François, le général des conventuels, et le général des observantins. L'un tient une branche de lys d'or ; l'autre une branche de lys d'argent ; ils les présentent au Saint Père en le priant de les recevoir comme un faible hommage de la reconnaissance de l'ordre de saint François, pour la gloire nouvelle qu'il vient de donner à la mère des chrétiens, à la patronne spéciale de leur Institut.

C'est avec des larmes que ce tribut d'amour est offert par les pieux enfants de St François, c'est avec des larmes qu'il est reçu par le Souverain Pontife.

Deux grandes plaques de marbre blanc, fixées au mur, de chaque côté de l'autel gardent gravés en lettres d'or, les noms de tous les prélats qui eurent l'insigne honneur d'accompagner et d'assister le Pape en cette circonstance et ce n'est pas sans une vive émotion que le pèlerin de Montréal peut lire au milieu de ces noms, ces quelques mots : *Reverendissimus Ignatius Bourget, Episcopus Marianopolitanus.*

(A suivre.)

LE CHANT DE L'ÉGLISE.

ÉTUDE ET CRITIQUE.

(suite.)

Nous avons vu pourquoi une partie de la liturgie ne doit pas être développée au détriment des autres, et nous savons, par ailleurs, les relations étroites qui existent entre le chant et les cérémonies de l'Église.

Appuyons encore sur cette pensée.

Il est assez facile de comprendre que l'unité du culte est obtenue ou brisée selon que la physionomie et les allures du chant restent en conformité de caractère avec le reste de la liturgie ou selon qu'elles écartent des lois générales qui président au génie du culte. Il est évident, en effet, que si le chant s'isole, se fait indépendant et travaille pour lui-même, il n'y a plus de comparaison entre les parties et partant plus d'unité possible, plus de beauté réelle dans l'ensemble.

On pourra peut-être, en certaine occurrence, se laisser entraîner par l'enthousiasme ; on pourra dire après certains moments de jouissance artistique très-sensible : Dieu ! comme toute cette musique est belle ! quelle richesse d'accords ! quels flots d'harmonie ! comme tout a été bien fait, bien rendu ou autre chose semblable ; mais il faut avouer que plus l'admiration aura été portée loin de ce côté, moins la voix sera devenu éloquente pour dire ce que seul pourtant il conviendrait de proclamer au sortir d'un office ; oh, que l'Église connaît nos besoins et qu'elle sait admirablement subordonner toute chose au bien véritable de nos âmes ! qu'il est beau, qu'il est digne notre culte ! comme tout s'harmonise parfaitement dans nos temples pour glorifier Dieu dans un même acte d'adoration et de prière ! comme il fait bon de goûter à la paix du temple après s'être arraché aux troubles du monde ! comme il est consolant pour l'âme de voir cette foule saintement attentive aux

pieds des autels ! Le monde, oh, ne saura jamais la douceur, la sérénité qui fait pour ainsi dire le fond du grand culte qui est le nôtre ; pour nous élever vers Dieu dans la prière il nous faut du calme, non seulement en nous, mais encore autour de nous ; le monde ne peut pas nous le donner ce calme, mais l'Eglise nous l'offre abondamment et nous nous empressons de répondre à ce bienfait par le recueillement de tout notre être ; jamais nous ne disons de meilleur cœur adieu aux jouissances mêmes les plus légitimes de la terre, que lorsque nous nous trouvons réunis plusieurs frères ensemble pour louer le Roi du ciel dans son temple et le prier en union avec Jésus-Christ notre frère, qui est aussi notre Dieu.

Voilà ce que l'Eglise aimerait à voir sur nos lèvres.

Pour cela il faudrait comprendre dans tout leur sens les paroles de l'apôtre saint Paul qui résume admirablement les règles du chant : *quid ergo est : orabo spiritu, orabo et mente, psallam spiritu psallam et mente* ; que dire ? je chanterai à la manière dont je prie, je prie d'esprit et de cœur je chanterai de même. Ailleurs il dit encore encore en s'adressant aux Colossiens : *Et pax Christi exultet in cordibus vestris... docentes et commonentes vosmet ipsos, psalmis hymnis et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo* ; que la paix du Christ règne en nos cœur et y répande une douce joie... instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du seigneur !! divine doctrine que la légèreté du monde essaiera toujours de combattre mais à qui les disciples ne feront jamais défaut, parceque l'Esprit de Dieu saura toujours (rencontrer) trouver des cœurs assez généreux pour obéir à son souffle.

Nous ne nous méprenons pas ; nous savons que nous n'avons rien à attendre de la part de ceux qui ne croient pas ou qui croient sans aimer ; c'est pourquoi nous adressons nos remarques à ceux-là surtout qui aiment, car l'amour sait mieux que tous les raisonnements faire le discernement des choses qui conviennent.

Sommes-nous donc si forts que nous puissions, dans le temple, fournir à tant d'occupations à la fois ?

Reconnaître le souverain domaine de Dieu, avouer notre néant devant ses grandeurs, élever la voix pour faire descendre sa grâce avec son pardon, le remercier de nous avoir fait grands, malgré nos misères, aspirer vers lui comme notre unique partage, voilà, et voilà uniquement ce à quoi le culte nous convie. Ceux qui s'intéressent à leur devoir de chrétiens le savent, et ceux là tiennent à ne pas être troublés dans leurs généreux efforts ; quand leur nombre serait petit, il est assez respectable pour qu'on en tienne compte ; proposez-leur donc dans le temple la jouissance musicale et vous ferez un acte non seulement déplacé mais coupable, aussi coupable que serait celui de leur proposer toute autre jouissance entre celles même qui dans le monde sont regardées comme légitimes.

Donc, ce qu'il convient d'affirmer, c'est qu'en appelant la musique au service de son culte, l'Eglise n'a pu, à proprement parler, avoir en vue le développement de cet art ; le cas est si vrai qu'il est arrivé un moment où elle a dû traiter d'extravagant " exorbitans " le fait d'avoir voulu dramatiser les textes liturgiques en la manière ordinaire suivie pour les textes profanes.

La raison en est claire ; c'est que la musique laissée à tous ses développements tombe nécessairement dans un travail de mise en scène qui exige beaucoup de combinaisons artificielles, d'application et de recherche pour ne pas échouer dans l'obtention de l'effet désiré, et c'est précisément ce travail de recherche qui lui donne une forme étudiée, une manière d'être inacceptable parce qu'elle contraste avec la manière d'être des autres parties du culte qui se développent pour ainsi dire tout spontanément, sans prétention, sans effort et surtout sans viser d'aucune manière à provoquer l'émotion des sens.

La richesse ou l'éclat de la musique ainsi considérée ne peut donc en réalité concourir à rehausser la beauté des offices, elle peut attirer, plaire et exciter l'enthousiasme, mais elle porte atteinte au caractère propre du culte et c'est ce qui la condamne.

(à suivre.)

CONTE DE NOËL.

PAR LE

Chanoine JULES DIDOT.

(Suite).

VII

Gérolde s'est élancé vers l'église froide, ténébreuse et déserte. Sur les marches de l'autel, le bon moine, étendu et glacé, n'a plus qu'un souffle de vie ; mais son cœur bat encore, et Gérolde pousse un grand cri de joie. Il réchauffe les mains et les pieds de son maître ; il l'emporte auprès du foyer que les bons Lorrains ont déjà rallumé : il lui entrouvre les lèvres et y verse un cordial qui doit le ranimer. Mais Romuald, ouvrant les yeux et soupirant, rejette fortement ce breuvage et murmure ces mots : " Je veux aller au ciel ! " Gérolde redouble de soins, et enfin le mourant reprend connaissance ; il voit son cher compagnon, les soldats, le duc qui entre en ce moment ; et il se demande ce qui s'est passé. Il reconnaît ses sauveurs ; il consent à revivre avec de tels hommes ; il les salue d'un aimable sourire, disant toutefois : " Quel dommage ! la messe de minuit était si belle en pleine assemblée de paradis ! " On ne le comprit pas, mais le duc Antoine lui dit : " Et ne serait-elle pas bien belle aussi, la messe de l'aurore ou du jour de Noël, célébrée en présence du duc de Lorraine,

de ses lieutenants, et des habitants de Sainte-Marie? Mais, mon père, vous êtes trop faible pour cela!” — “Non, monseigneur, dit le moine, qui peu à peu reprenait des forces; je ne serai pas absolument trop faible si je m'appuie sur le bras de mon cher Gérold.”

Il voulut donc demeurer à jeûn; et comme le jour venait de poindre, toute la population de Sainte-Marie étant montée avec des transports d'allégresse jusqu'à la chapelle de l'ermitage, Dom Romuald put y rentrer, et dire pieusement la troisième messe de Noël.

Les merveilles de minuit avaient disparu; l'archange saint Michel, Charlemagne, saint Louis, avaient repris leur place dans les verrières; les ornements, le missel et le calice, étaient fort simples. Mais le duc Antoine, ses officiers, les villageois de Sainte-Marie, chantaient de toute leur âme, de toute la force de leurs poitrines, l'*Adeste fideles* et le vieux cantique français :

Les Anges dans nos campagnes,
Ont entonné l'hymne des cieux;
Et l'écho de nos montagnes
Rédit ce chant mélodieux:
Gloria in excelsis Deo!

Soutenu à l'autel par Gérold, le vieux moine put achever heureusement le saint sacrifice, et prendre ensuite un peu de nourriture qui le rétablit complètement. Puis il descendit au village, et obtint du duc Antoine que les Rustauds auraient la vie sauve, malgré leurs crimes atroces; et qu'ils seraient seulement condamnés au travail des salines de Dieuze, où ils pourraient revenir au bon sens et à la vraie religion.

VIII

Gérold entra quelques jours après à l'abbaye de Saint-Dié. Il y fit profession en 1527 et fut ordonné prêtre, la veille de Noël de 1530, par l'évêque de Toul. Dom Romuald étant allé, en 1531, chanter l'éternel *Gloria in excelsis* au ciel avec saint Michel et ses anges, Dom Gérold lui succéda au vallon Sainte-Marie et à l'ermitage d'en haut. Il y vécut pendant près de 50 ans. Étant mort le jour de Noël de l'année 1580, il fut enterré à l'extrémité du rocher d'où il était si hardiment descendu dans la plaine; et dès lors ce promontoire fut appelé *Geroldseck*, c'est-à-dire, *la pointe ou le coin de Gérold*.

Notre Père du Ciel mettra sa puissance et son amour au service de ceux qui l'auront fidèlement servi sur la terre.

Comment Dieu n'écouterait-il pas une âme qui ne vit que pour Lui, par Lui et en Lui ?

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une salûte et salutaîre pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

1 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

Frère Augustin de Jésus.—Rosanna Galarneau.—J. B. Monarque.—Chs Paquette.—Telfride Roy.—Marie Bourgeois.—Mary McCarthy.—Annie McCullin.—Margaret Hoffman.—Marie Fisette.—Catherine Dillon.—Joseph Roussel.—Joseph Larente.—Rosanna Beaudry.—Marceline Gingras.—ouis las Power.—Michael Casey.—Joseph Roberge.—Thomas O'Connor.—Louis Bauchamp.—Phœbé Villeneuve.—Moïse Prasseau.—Joséphine Ménars.—James Ryan.—Théod. Massie.—Pierre Amesse.—Edmond Fournier.—Rosanna St Auge.—Philomène Leblanc.—Catherine Carry.—Elvire Plamondon,

DE PROFUNDIS.

REMÈDE DU Dr SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du REMÈDE DU DR SEY.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le REMÈDE DU DR SEY, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué L. J. LAUZON, Ptro.
Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1834.

M. Lachance. Ayant fait usage du REMÈDE DU DR SEY, pour la dyspepsie, je m'en suis très-bien trouvé.
Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,
Montréal, 14 octobre 1854.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

HUILES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

HUILES DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

AUX MAISONS RELIGIEUSES.

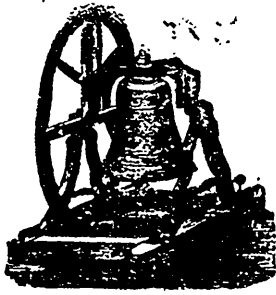
HOPITAUX ET ORPHELINATS.

RABAIS 40 par 100

La maison BEAUCHAMP & BETOURNAY offre présentement au rabais une grande variété de marchandises indispensables et d'un usage journalier pour les institutions religieuses, les hopitaux et les orphelinats.

Une visite est sollicitée : on ouvrira des comptes aux établissements ci-haut.

677 RUE SAINTE-CATHERINE, 677



CLOCHES D'EGLISES
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

ETABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

JOS. CHS. VAILLANCOURT

Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.



ATELIER
 DE
 Vitraux colorés
 & de Montréal

CASTLE & FILS

40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES
 pour

CHASSIS D'EGLISE.

Plombés,
 Coloriés.

ORNEMENTATION

Emblèmes
 Religieux

FIGURES ET SOUJETS PEINTS
 AVEC UN ART EXTREME

Dessins, prix et quan-
 tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez
 mentionner

La Semaine Religieuse.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENGADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

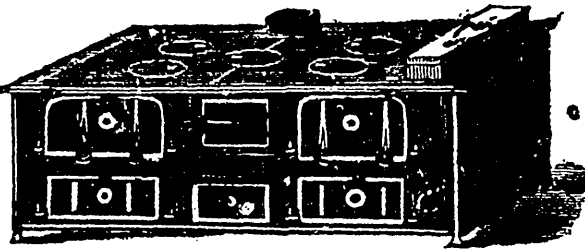
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal. P. Q.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Convents,
d'Hospi-
ces et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264.

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

PENTURES

A RESSORT DE GERR

employés dans plus de trente
églises et dans un plus grand
nombre d'édifices publics, les
seules durables.

Aussi BOURRELETS en CAOUTCHOUC pour garantir du froid par les Portes et Fenêtres,

Chez

L. J. A. SURVEYER,

1588 RUE NOTRE-DAME.

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUTLÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

HAUTES NOUVEAUTES

(Ancienne maison PILON & CIE.)

547 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL

RECOMPENSE !

DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance
d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

L'AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

— FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE. —

PAR LA
**COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION,
BOWMANVILLE, ONT.**

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue ; garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums " DOMINION ".

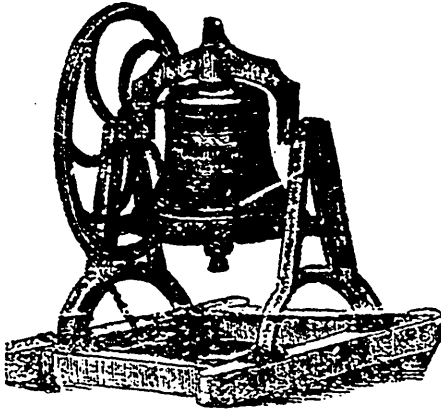
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Seules on en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

W. BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et
à chauffage. --- Ouvrages en métal de toutes
sortes. --- Commandes reçues pour
Eglises et maisons d'éducation. --- Exécution
prompte et bonne.

No 15 RUE CLAUDE, ONTARIO.



UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER

LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL